



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 16.08.2019

Numéro de publication: SR01-0000001709

Canton: GE

Entité de publication:

Etude BERNASCONI & TERRIER Sàrl, Rue De-Candolle 2, 1205 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus BEAUMONT DEVELOPPEMENT SA avec COLOGNY GENEVE REAL ESTATE SA

1. Publication

Organisation transférante:

BEAUMONT DEVELOPPEMENT SA
CHE-151.084.019
boulevard Helvétique 17
1207 Genève

Organisation reprenante:

COLOGNY GENEVE REAL ESTATE SA
CHE-258.570.439
boulevard Helvétique 17
1207 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 15.08.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

15.11.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

COLOGNY GENEVE REAL ESTATE SA
Boulevard Helvétique 17
1207 Genève